

Compte Rendu du Conseil Municipal du 24juin2022

Le 24juin 2022, à 18heures30, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil. Convocation du 17juin 2022.

Présents : Philippe Peyre, Annick Armand, Yolande Madiot, Virginie Andrasi, Julie Atger, Mikael Maes, Pierre Gabriel, François Steenhout.

Membre Excusés : Jean Busch pour Yolande Madiot

Membre Absent non excusés : Norine Jonas

Secrétaire de séance : Annick Armand - Président de séance : Philippe Peyre, le Maire

Ordre du jour

- Approbation du PV du conseil municipal du 22avril 2022
- Délibération pour l'affectation du résultat au compte 1068/10
- Délibération pour retirer les crédits du compte 6761/042 Amortissements
- Convention avec la CCSB pour le terrain de Guigagne
- Bail Guillemet pour St Laurent
- Acceptation du don de Mr Danduran
- Refus de fermeture de la Trésorerie de Laragne Orpierre
- Goudronnage du chemin Grand Mas
- Déversoir d'orage STEP

Questions diverses

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 22avril 2022 :

Le compte rendu du dernier conseil municipal a été adressé par mail le 27avril 2022. Aucune remarque écrite n'est parvenue en mairie ; s'il n'y a pas de remarque en séance, je vous prie de l'approuver.

Vote POUR « 9 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

Délibération n° 2022-21 : Décision Modificative n°1

Le Maire explique à l'assemblée la nécessité de procéder aux virements des crédits comme suit :

Désignation Article / Chapitre	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédit ouverts
RI : 1068/040 Affectation de résultat	58 137.73 €	
TOTAL RI : 1068/040 : Affectation de résultat	58 137.73 €	
RI : 1068/10 Affectation du résultat		58 137.73 €
TOTAL RI : 1068/10 Affectation de résultat		58 137.73 €

En effet lors de la répartition des crédits dans le budget primitif nous avons imputé les résultats au compte 1068/40 qui est le bon compte, mais pas le bon chapitre, il faut donc corriger l'erreur et les imputés au bon chapitre 1068/10

Vote POUR « 9 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

Délibération n° 2022-22 : Décision Modificative n°2

Le Maire explique à l'assemblée la nécessité de procéder aux virements des crédits comme suit :

Désignation Article / Chapitre	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédit ouverts
DF : 6761/042 Différences sur réalisations	729 €	
TOTAL DF : 6761/042 Différences sur réalisations	729 €	
DF : 6811/042 Dotations d'Amortissements		729€
TOTAL DF : 6811/042 Dotations d'Amortissements		729 €

En effet lors de la répartition des crédits au budget primitif nous avons imputé ces 729€ au compte 6761 pour équilibrer notre budget, alors que ce n'était pas nécessaire.

Nous aurions dû laisser la somme entière pour pouvoir effectuer nos amortissements soit : 28 404 € au compte 6811 nous recreditons donc les 729€ au compte d'origine le 6811

Vote POUR « 9 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

Délibération n° 2022-23 : Convention d'occupation du terrain de la CCSB « Guigagne »

Monsieur le Maire, explique à l'assemblée que dans le cadre d'une manifestation multisport organisée par le comité des fêtes dans la commune de Barret sur Méouge, ces derniers souhaitent utiliser un terrain situé sur son territoire, appartenant à la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Pour ce faire Monsieur le Maire sollicite la CCSB pour la mise à disposition de ce terrain.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la CCSB répond favorablement au prêt du terrain mais qu'il est nécessaire d'établir une convention d'occupation de terrain entre les parties dans le but de définir les modalités de cette mise à disposition.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **Décide** : d'autoriser Mr le Maire à signer la convention avec la CCSB

Vote POUR « 9 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

Délibération n°2022-24 : Acceptation du Don de M.DANDURAN

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'en application de l'article L.2242-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a compétence pour statuer sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune, que Monsieur Christian DANDURAN

souhaite effectuer un don à la commune d'un montant de 250 €, et que cette somme est destinée à la section de fonctionnement du Budget communal, sans affectation spéciale.

Vote POUR « 9 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

Délibération n°2022-25 : Refus de fermeture de la trésorerie de Laragne-Orpierre

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la décision de vouloir fermer les bureaux de la trésorerie se trouvant sur la commune de Laragne-Montéglin, pour être transférée vers Sisteron.

En soutien avec les communes dépendantes également de la trésorerie de Laragne-Orpierre, le Conseil municipal de Barret sur méouge s'oppose à cette fermeture, qui engendre pour nos communes rurales une perte supplémentaire d'un service public de proximité.

Vote POUR « 9 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

Délibération n°2022-26 : Goudronnage du chemin du Grand Mas

Les deux lots concernés ayant été vendu avec un accès communal goudronné, la Routière du Midi a adressé à la mairie un devis de 8.000€ HT ; le Département ayant accordé une aide de 70%, soit 4.400€ HT, l'acceptation de ce devis est soumis au vote du Conseil.

Vote POUR « 9 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

Délibération n°2022-27 : Déversoir d'orage « STEP »

La mairie a l'obligation de quantifier et limiter les rejets de la STEP qui se déversent dans la Méouge en cas d'orage et de surplus d'arrivée d'eau non ou partiellement traitée ; sans ces mesures, l'installation sera déclassée. La Société CHLEAUé contactée, a communiqué un devis de 2.494,30€ ; l'acceptation de ce devis est soumise au vote du Conseil et une subvention de 1.446,00€ a été obtenue.

Vote POUR « 9 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

Avant de passer aux questions diverses Monsieur le Maire informe l'assemblée que la délibération au sujet du Bail de Mr GUILLEMET prévue pour le vote est retirée de l'ordre du jour, car nous n'avons pas assez d'éléments pour nous prononcer.

Questions diverses

- La Commission Environnement rend compte de sa réunion concernant la vidange des boues de la STEP, boues qui seront mises à sécher et recyclées par l'entreprise Recytech à Orcières. Les drains seront nettoyés prochainement.
- Eau de Barret le Haut : la source actuelle affiche un débit très réduit ; avant de lancer les travaux de protection du captage et de réduction du bassin actuel à 10m3, la mairie envisage de faire appel à un sourcier pour tenter de retrouver une ancienne source (du Tournon) plus proche du village.
- L'arrêt de la chaudière bois va être mise à profit pour changer le plancher et drainer les infiltrations d'eau par l'aérateur.

La séance est levée à 20h30
Fin du Conseil MunicipalLe Maire

Philippe PEYRE